

Province de LIEGE  
Arrondissement de WAREMME  
COMMUNE DE FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER



## **CONSEIL COMMUNAL DU 23 FEVRIER 2010.**

**Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 23 février 2010 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Jacques ALLARD, Carole NACHTERGAELE, Marie-Rose THIRIONET, Echevins  
Germain VOSSSEN, Jean-Luc LUYTEN, Brigitte ROBERT, Thierry KNAPEN, Louis STREEL, Jean-François MISSAIRE, Baudouin LEGROS, Maurice VANDERVELDEN, Martine BEUNCKENS, Conseillers  
Danielle JACOB, Secrétaire communal

### **Séance publique.**

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.00 H.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a pas reçu de demande de point complémentaire dans les conditions requises par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Toutefois, une coquille se trouve dans l'ordre du jour transmis aux Conseillers, où les points 3 et 8 sont identiques. Il propose donc de supprimer ce point superflu et d'aborder la question du cahier des charges des travaux de démolition de la sucrerie en point 7 de l'ordre du jour.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter l'ordre du jour de la séance ainsi modifié.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.**

## **2. Communications de Monsieur le Bourgmestre.**

Monsieur le Bourgmestre informe Mesdames et Messieurs les Conseillers des points suivants :

- L'approbation par le Collège Provincial le 28 janvier 2010 de la modification budgétaire pour l'exercice 2009 de la Fabrique d'église de Roloux, sans modification ;
- L'approbation par le Collège Provincial, le même jour, du budget pour l'exercice 2010 de la Fabrique d'église de Roloux, sans modification ;
- L'approbation par le Collège Provincial, le 13 janvier 2010, du budget pour l'exercice 2010 de la Fabrique d'église de Noville, avec des corrections mineures pour un total de 8 € ;
- L'approbation, le même jour, par le Collège Provincial, du budget pour l'exercice 2010 de la Fabrique d'église de Voroux, sans modification ;
- La communication, par Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux, de ce que la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, votée le 20 janvier 2010 par le Conseil, n'appelle aucune mesure de tutelle. Cette taxe au taux de 7,7 % est donc devenue exécutoire.
- La réponse de Monsieur le Ministre des Finances concernant la motion du Conseil relative à la réforme de la sécurité civile. Monsieur le Ministre rappelle que la réforme des services d'incendie, sans générer de coûts supplémentaires pour les villes et communes, figure dans l'accord gouvernemental, et que cette ligne de conduite reste constante.
- La réponse de Monsieur le Ministre des Réformes Institutionnelles concernant la motion relative à la réforme de la sécurité civile. Monsieur le Ministre indique qu'il partage les soucis de notre Commune, mais que le présent contexte budgétaire ne permet pas d'effectuer la réforme dans sa globalité. Quant à l'aspect financier de cette réforme, il se réfère au groupe de travail créé pour informer les entités fédérées sur le progrès de la réforme, groupe de travail dans lequel toutes les parties prenantes sont représentées.

**S'agissant de communications, ces points n'appellent pas de vote.**

## **3. Convention de location d'une classe.**

Monsieur le Bourgmestre explique que cette convention concerne la location d'une classe de l'école de Fexhe, le samedi matin, pour des cours d'anglais et d'allemand, donnés par une habitante de la Commune.

Le loyer mensuel est identique à celui réclamé pour des activités au profit des jeunes et moins jeunes de la Commune, soit 50 €. Les autres conditions de la convention sont également identiques.

Monsieur le Bourgmestre propose donc d'adopter cette convention.

**A l'unanimité, le Conseil adopte la convention de location d'une classe de l'école de Fexhe.**

#### **4. Entretien de l'égouttage – Approbation du décompte final.**

Monsieur le Bourgmestre rappelle que ce marché avait pour but l'entretien de l'égouttage des rues de la Chapelle, de l'Arrêt, des Champs, d'Awans, de la Gare et de la Drève des Sorbiers, pour un montant global de 10.788,38 € TVAC.

Or, lors de l'établissement du cahier des charges, le mesurage du chantier rue de la Chapelle n'était pas complet : seule la partie où les travaux de réfection ont été effectués a été mesurée. L'entreprise a bien entendu réalisé l'entretien de l'égouttage dans toute la rue. Le supplément de 1.931,16 € TVAC est donc dû à une erreur de la Commune, et il ne conviendrait pas de pénaliser l'entreprise qui a bien rempli sa mission.

C'est pour cette raison que l'approbation du décompte final est proposée au Conseil, le supplément représentant plus de 10% par rapport au montant de l'attribution du marché.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que la décision de l'entreprise de poursuivre l'entretien dans toute la rue de la Chapelle est tout à fait correcte : les travaux n'auraient pas été exécutés de façon satisfaisante en s'arrêtant avant la fin de la rue.

Monsieur le Bourgmestre propose donc d'approuver le décompte final des travaux avec le supplément de 1.931,16 € TVAC.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le décompte final des travaux d'entretien de l'égouttage pour la somme globale de 12.719,54 €.**

#### **5. Frais de téléphone – Communication.**

Monsieur le Bourgmestre signale qu'en raison des difficultés d'élaboration du budget, suite à la diminution des recettes ordinaires, les membres du Collège ont décidé de renoncer purement et simplement, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, à la prise en charge par la Commune des frais d'abonnement et de communication de leurs GSM.

Bien que ces frais restent importants pour les personnes concernées, et directement liés aux fonctions communales des membres du Collège, il a été décidé qu'un effort serait fourni aussi par les mandataires pour diminuer les dépenses sans priver les citoyens.

**S'agissant d'une communication, ce point n'appelle pas de vote.**

## **6. Convention de location d'un bureau.**

Monsieur le Bourgmestre précise que, toujours dans l'esprit de compenser la diminution des recettes, le Président de l'Agence Locale pour l'Emploi a proposé de payer à la Commune un loyer pour l'occupation d'un bureau à l'administration communale, les finances de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi étant en net bénéfice.

Cette convention est proposée aujourd'hui, pour un loyer mensuel de 150 €, qui comprend toutes les charges liées à l'occupation du bureau : électricité, chauffage, nettoyage, utilisation du matériel et du mobilier de la Commune, etc.

Divers autres points ont également été précisés à cette occasion quant à l'utilisation du local, ainsi que les responsabilités des deux parties, ce qui rend la situation beaucoup plus claire pour tout le monde.

S'agissant d'une initiative de l'Agence Locale, Monsieur le Bourgmestre propose donc d'adopter cette convention.

Monsieur Knapen corrige ces propos : il n'a pas proposé de payer un loyer, mais a trouvé normal de participer.

Monsieur Missaire, en tant que trésorier de l'Agence Locale pour l'Emploi, signale que le bénéfice de l'agence vient du plan Activa et d'une bonne gestion. Mais il a appris qu'il allait devoir payer un montant important qui sera réclamé par Madame la Ministre Milquet, et il ne connaît pas encore ce montant. En outre, la convention n'a pas été présentée au Conseil d'administration de l'Agence Locale pour l'Emploi. Il propose en conséquence de reporter ce point.

Monsieur Knapen propose de voter maintenant et de reporter l'entrée en vigueur de la convention après la décision du Conseil d'administration.

Monsieur le Bourgmestre est du même avis, et propose de voter maintenant sur le principe.

Monsieur Missaire n'est pas d'accord : s'il y a des modifications à la demande du Conseil d'administration, il ne sera plus possible de revenir sur la décision.

Monsieur Luyten suggère de voter le montant du loyer maintenant, et le reste à une autre séance.

Monsieur le Bourgmestre propose un vote sur le montant du loyer.

Messieurs Missaire, Luyten, Streel, Vossen, Knapen, Mesdames Thirionet et Beunckens, membres de l'Agence Locale pour l'Emploi, ne participent pas au vote.

**Par 6 voix pour et 7 abstentions, le Conseil adopte le montant du loyer du bureau.**

## **7. Assainissement du site de la sucrerie – Adoption du cahier des charges.**

Monsieur le Bourgmestre précise que la Région Wallonne, avant de donner son accord sur le lancement du marché, a souhaité que le cahier des charges pour les travaux de démolition soit basé sur les documents régionaux de l'ancien Ministère des Travaux Publics, soit le cahier des charges type RW 99, et non sur celui adopté par la Société Wallonne du Logement.

Le nouveau cahier des charges répond donc à cette demande, mais ne prévoit aucune modification par rapport aux travaux envisagés, ni quant à l'estimation de ces travaux. Il ne s'agit que de modifier l'intitulé des postes repris au métré. La procédure de marché est inchangée et reste l'appel d'offres général.

Monsieur le Bourgmestre propose donc d'adopter ce cahier des charges afin de ne pas retarder l'évolution du dossier, dont le calendrier reste strictement défini.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier des charges relatif aux travaux d'assainissement du site de la sucrerie.**

## **8. Assemblée générale de la CILE.**

Monsieur le Bourgmestre précise que cette assemblée générale aura lieu le 25 mars à 17H, et que l'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Prorogation de la société – Modification de l'article 4 des statuts.
2. Suite à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre 2009 actant la fusion par absorption de la SA CILEX par la CILE, l'examen du rapport de gestion, du rapport du commissaire-réviseur, l'approbation des comptes de la SA CILEX au 30 septembre 2009 et la décharge aux administrateurs et commissaire-réviseur de la SA CILEX
3. Reprise des réseaux de production et de distribution de la régie communale d'Ouffet – Affiliation au capital C de la Commune d'Ouffet et souscription complémentaire au capital A
4. Lecture du procès-verbal – Approbation.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter cet ordre du jour, qui ne concerne pas particulièrement notre Commune.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de l'assemblée générale du 25 mars 2010 de la CILE.**

## **9. Contrat de Rivière – Approbation des statuts de la nouvelle ASBL**

Monsieur le Bourgmestre explique qu'un arrêté relatif aux contrats de rivière leur impose de fusionner les trois contrats actifs sur le bassin de la Meuse Aval avant le 22 décembre 2010.

Le Contrat de Rivière du Haut Geer, auquel notre Commune est affiliée, sera donc englobé dans cette nouvelle ASBL. Les statuts de cette ASBL, qui reprennent ceux des ASBL existantes et le modèle présenté par le Service Public de Wallonie, ont été communiqués aux Conseillers, et il s'agit aujourd'hui d'approuver ces statuts et de désigner la personne qui représentera la Commune.

S'il n'y a pas de remarque sur le projet, Monsieur le Bourgmestre propose de les approuver et de désigner à nouveau Monsieur ALLARD, en sa qualité d'Echevin de l'Environnement et de représentant de la Commune au Contrat de Rivière du Haut Geer, pour faire partie de la nouvelle ASBL. Celle-ci s'intitulera « Contrat de Rivière de la Meuse Aval et Affluents ».

**A l'unanimité, le Conseil approuve les statuts de l'ASBL.**

**A l'unanimité, le Conseil désigne Monsieur ALLARD pour le représenter dans cette ASBL.**

#### **10. CCATM – Désignation des membres et du Président.**

Monsieur le Bourgmestre indique que des bulletins de vote ont été distribués à tous les Conseillers pour le vote relatif au Président et aux membres qui ne font pas partie du Conseil communal.

En ce qui concerne le Président, le Collège propose la candidature de Monsieur Pierre ROBERTI, qui a déjà exercé cette fonction à la satisfaction de tous.

En ce qui concerne les membres, Monsieur le Bourgmestre rappelle que les personnes qui seront désignées devront représenter les différentes entités de la Commune, la pyramide des âges et les divers intérêts prévus par la réglementation de la CCATM.

Le résultat des votes sera transmis à la Région Wallonne pour approbation, et la CCATM ne pourra entamer ses réunions qu'après cette approbation.

Le vote aura lieu à bulletins secrets, et le dépouillement sera assuré par Messieurs Missaire et Knapen.

Monsieur le Bourgmestre procède d'abord au vote concernant le Président de la CCATM.

13 bulletins sont trouvés dans l'urne

Monsieur Pierre ROBERTI obtient 13 suffrages

En conséquence, Monsieur Pierre ROBERTI est désigné en qualité de Président de la CCATM.

Monsieur le Bourgmestre fait ensuite procéder au vote concernant les représentants du Conseil communal. Il rappelle que Monsieur l'Echevin de l'Environnement et la Conseillère en Aménagement du Territoire sont d'office membres de la CCATM, mais avec voix consultative uniquement. La majorité désigne deux membres effectifs et deux membres suppléants, l'opposition désigne un membre effectif et un membre suppléant.

13 bulletins sont trouvés dans l'urne

Les votes s'établissent comme suit :

Effectifs : 1 M. Louis Streel : 13 voix  
 2 Mme Martine Beunckens : 13 voix  
 3 M. Jean-François Missaire : 13 voix

Suppléants : 1 Mme Carole Nachtergaele : 13 voix  
 2 M. Roland Jarbinet : 11 voix  
 3 M. Germain Vossen : 12 voix

Monsieur le Bourgmestre fait ensuite procéder au vote concernant les autres membres de la CCATM et rappelle qu'il s'agit de désigner 9 membres effectifs et 9 membres suppléants.

13 bulletins sont trouvés dans l'urne

Les votes s'établissent comme suit :

Candidat	Effectif	Suppléant
FRANKIGNOULLE Daniel	4 voix	8 voix
ROBERTI Michel	1 voix	1 voix
DIEUDONNE Benoît	9 voix	1 voix
DIEUDONNE Emilie		1 voix
DIEUDONNE Quentin		1 voix
DIEUDONNE Amandine		1 voix
MARCHAL Huguette	1 voix	9 voix
ROBERTI Jérôme		13 voix
JANSEN Stephan	13 voix	
ALLAERTS Victor	12 voix	1 voix
LAFUT Marie Noëlle	1 voix	12 voix
DIEUDONNE Alfred		13 voix
JARBINET Laurent	1 voix	4 voix
OGER Joseph	9 voix	3 voix
ADAM Michèle	3 voix	1 voix
JAMINON Arnaud	3 voix	8 voix

DOCK Philippe	11 voix	2 voix
LANTIN Michel	5 voix	8 voix
NINANE Hugues	12 voix	
BEN MOUSSA Nathalie	9 voix	
JAMOULLE Eric	1 voix	12 voix
KUROWSKI Pascale	12 voix	
JAMOUL Vincent		
INFANTINO Arianna		3 voix
MALCHAIR Sandrine	10 voix	3 voix
MASCETTI Rodolphe		
GODINAS Michel		12 voix

En conséquence, sont désignés **membres effectifs** de la CCATM Mesdames et Messieurs Benoît Dieudonné, Stephan Jansen, Victor Allaerts, Joseph Oger, Philippe Dock , Nathalie Ben Moussa, Hugues Ninane, Pascale Kurowski, Sandrine Malchair.

Sont désignés **membres suppléants** Mesdames et Messieurs Daniel Frankignoulle, Huguette Marchal, Jérôme Roberti, Marie-Noëlle Laffut, Alfred Dieudonné, Arnaud Jaminon, Michel Lantin, Eric Jamouille, Michel Godinas.

Sont versés dans la **réserve** Mesdames et Messieurs Michel Roberti, Emilie Dieudonné, Quentin Dieudonné, Amandine Dieudonné, Laurent Jarbinet, Michèle Adam, Vincent Jamoul, Arianna Infantino, Rodolphe Mascetti.

## 11. Budget communal pour l'exercice 2010 – Rapport.

Monsieur le Bourgmestre donne lecture du rapport.

« Les axes principaux de notre politique sont restés les suivants :

- Etre à l'écoute de tous nos concitoyens
- Définir ensemble les priorités et les projets en fonction des moyens disponibles
- Tenir la population informée par une communication, fréquente, complète et objective
- Respecter chacun dans ses spécificités
- Améliorer de façon permanente notre cadre de vie
- Garder le caractère rural de notre commune
- Avoir une politique stricte de gestion de nos finances communales

### Le tout dans un esprit de convivialité

Ces principes ont toujours leurs applications concrètes.

En ce qui concerne les **voiries**, les travaux de réfection de la rue de la Chapelle sont achevés malgré les difficultés rencontrées lors de ce chantier. Au printemps, les travaux de remise en état de plusieurs voiries seront réalisés, notamment grâce à un subside régional de

50.000 € pour réparer les dégâts de l'hiver. Il s'agit de la rue Bronckart, d'une partie des rues de la Station et de Momalle, de la rue de Voroux entre la rue de la Chapelle et les premières habitations, d'une partie de la rue de Jeneffe et de la rue de Lexhy. Comme les années précédentes, le Collège sollicitera toutes les possibilités de subvention pour continuer l'entretien bien nécessaire de notre réseau de routes. L'entretien préventif du réseau d'égouttage sera également poursuivi dans la mesure du possible.

Les **écoles**, priorité de notre majorité, connaissent un grand renouveau. L'école de Fexhe accueille ses élèves dans des classes enfin conformes à toutes les normes de bien-être, suite aux travaux de remplacement des anciens modules effectués pendant les vacances scolaires de l'été 2009. L'école de Voroux bénéficie enfin de sanitaires et d'un chauffage dignes de ce nom, et nos jeunes élèves feront encore l'objet de toutes les attentions dans les prochains mois.

Cet effort financier considérable porte déjà ses fruits, la population scolaire étant en constante augmentation depuis septembre 2009.

Le Collège n'a plus de nouvelle de sa demande de subvention auprès de la Communauté Française, dans le cadre du partenariat public-privé pour la construction d'une nouvelle école fondamentale à Fexhe. Mais, comme promis lors du rapport précédent, d'autres mesures ont été prises pour améliorer les locaux scolaires.

Malgré une importante et constante augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale dans cette période de crise, la situation des **Finances du CPAS** reste comparable aux normes observées dans les CPAS des Communes semblables. La dotation communale garde une ampleur raisonnable, bien qu'elle ne cesse d'augmenter, pour les raisons qui viennent d'être mentionnées. Parmi les actions réalisées, la réinsertion de plusieurs personnes dans le monde du travail, par le recours à l'article 60, est un succès. L'augmentation des possibilités de logement pour les personnes en difficulté reste un objectif prioritaire du CPAS.

L'offre de **logements** sociaux sur le territoire communal reste également d'actualité, la réalisation de logements d'insertion à la Gare de Fexhe est toujours envisagée, même si l'auteur de projet tarde à fournir un dossier répondant aux exigences de la Région Wallonne.

Le grand projet qui se concrétise, c'est **l'assainissement du site de l'ancienne sucrerie**. Cet immeuble a été acquis par la Commune en 2009, et dès que l'accord de la Région Wallonne sur le projet de démolition sera obtenu, le marché sera lancé pour les travaux de démolition. Le calendrier de la Région reste très serré, et il est toujours envisagé d'entamer ces travaux le plus rapidement possible. De nombreuses demandes parviennent déjà au Collège pour des projets futurs à cet emplacement. C'est donc avec beaucoup d'optimisme que se poursuit ce dossier essentiel pour la qualité de vie et l'environnement de notre Commune.

Grâce au recrutement à l'administration communale d'une personne disposant d'un diplôme d'architecte, les citoyens sont désormais conseillés au mieux pour toutes leurs démarches en matière d'**urbanisme**, de logement et d'environnement. Le travail de cette nouvelle recrue est parfaitement complété par celui de la Conseillère en énergie, pour le plus grand bénéfice des habitants. En outre, le recours par la Commune à des auteurs de projet onéreux devient superflu dans bien des cas, et d'autres économies pourront ainsi être réalisées.

Le niveau de l'**emploi** dans les services communaux a donc été augmenté, ce qui constitue également un effort financier en cette période de restrictions. Toutefois, les subventions prévues pour le financement des emplois ont toutes été sollicitées, afin d'alléger la charge financière.

En ce qui concerne **les finances communales**, c'est la diminution des recettes qui retient l'attention. Les dividendes venant d'intercommunales ou d'organismes financiers appartiennent définitivement au passé. Ces ressources indispensables ne sont pas compensées par de nouvelles dotations, et les moyens disponibles pour de nouveaux projets se réduisent d'autant.

Ces facteurs **limitent bien évidemment notre marge de manœuvre** et nous imposent, comme déjà dit, d'être **prudents dans nos choix et nos décisions dès à présent**.

Il faut souligner à cet égard que la charge **fiscale** sur nos concitoyens ne connaîtra pas non plus de hausse en 2010, et conservera le niveau des années précédentes. Dans un souci de préserver le pouvoir d'achat de la population, déjà mis à mal, l'effort du Collège s'est encore porté sur la créativité et l'innovation plutôt que sur l'augmentation des taxes pour financer ses nombreux projets.

**En matière de sécurité**, la dépense concernant la zone de police semble momentanément stabilisée, mais sa charge reste importante sur les finances communales, tout comme celle du service d'incendie. La réforme des services d'incendie au niveau fédéral semble également suspendue, mais nous estimons encore que le niveau de protection de nos habitants est essentiel, surtout après les récents incendies survenus sur le territoire communal.

En matière **d'environnement**, suite au nouveau décret imposant le coût vérité des déchets et l'intégration d'un service minimum inclus dans la taxe de base sur la collecte des déchets, la Commune a décidé d'adhérer au système proposé par Intradel. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, nos concitoyens bénéficient d'un service plus complet : collecte chaque semaine des déchets ménagers, collecte chaque quinzaine des sacs PMC et des papiers-cartons, 4 collectes des encombrants au lieu de 2, information plus fréquente et plus diversifiée, accès aux recyparcs, etc. Après une courte période d'adaptation, chacun a adopté les nouvelles habitudes liées aux conteneurs, sans trop d'inconvénients semble-t-il.

L'application du coût-vérité permet à chacun de ne payer que ce que coûtent effectivement ses déchets, ce qui répond à l'objectif général de « pollueur-payeur » en matière d'environnement.

En ce qui concerne l'**énergie**, la recherche de réduction des coûts de l'électricité a été poursuivie par l'adhésion au marché conclu par la Province pour une durée de deux ans. Ces économies profiteront encore à toute la population et à l'environnement.

Le **système de primes** pour les équipements permettant de réaliser des économies d'énergie et favorisant les énergies renouvelables est maintenu dans la même mesure qu'à la Région Wallonne. Le projet d'installer sur le bâtiment de l'administration communale des panneaux photovoltaïques, afin d'encourager le recours à cette énergie renouvelable et de contribuer à la production de l'électricité consommée dans ce bâtiment, a été repris par la

SPI+. On peut espérer qu'il sera concrétisé prochainement, les procédures en matière de marchés publics ayant considérablement ralenti le cheminement de ce dossier, qui reste néanmoins d'actualité.

Comme les années précédentes, dans la mesure de ses moyens, la Commune poursuivra son engagement dans les principes du **développement durable**, notamment dans l'aménagement de ses bâtiments. Ce sera le cas pour la transformation du bâtiment de la Gare de Fexhe.

En matière **économique**, la création **d'activités nouvelles sur le territoire communal** est **encouragée**, notamment par le fait qu'aucune taxe communale ne vient freiner les initiatives économiques. Le soutien de la Commune reste assuré aux créateurs d'emplois, aux projets artisanaux ou commerciaux, voire plus ambitieux, à la condition qu'ils tiennent compte de la qualité de l'environnement et respectent notre spécificité. C'est dans cette optique que de nouveaux avis défavorables sur des projets extérieurs de création de zone industrielle, même à proximité du territoire communal, ont été émis par le Collège.

Enfin, toutes les actions visant à restaurer ou à renforcer la **convivialité**, le contact entre les citoyens et les générations, la vie en commun et le dialogue positif, resteront privilégiées par la gestion communale. »

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter ce rapport.

**Par 11 voix pour, une voix contre et 1 abstention, le Conseil adopte le rapport préalable au vote du budget.**

## **12. Budget communal pour l'exercice 2010 – Décision.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur l'Echevin des Finances pour qu'il présente le projet de budget.

Monsieur Allard expose les éléments essentiels du budget 2010 : le budget se caractérise par des dépenses de 2.902.579,27 € et des recettes représentant un montant de 3.193.484,96 €. Ceci donne pour l'exercice propre un boni de 175,96 € et un résultat budgétaire présumé de 290.905,69 € en résultat général.

Monsieur Allard rappelle que le taux de l'IPP est resté à 7,7 %, et qu'il faut donc garantir des ressources après 2010. Le boni est symbolique à l'exercice propre. Les recettes progressent très peu, ou sont supprimées, et l'aide complémentaire de la Région Wallonne pour compenser la diminution des dividendes de Dexia a disparu. Or, les dividendes de Dexia ont aussi disparu, ce qui est donc paradoxal.

Il rappelle également que, comme les années précédentes, les Communes qui ont une bonne gestion sont pénalisées par le Fonds des Communes.

La Commune doit aussi recourir à des crédits-ponts pour compenser le retard de versement des subsides, ce qui fait qu'un subside n'atteint pas 60 %, mais plutôt 50 %. En outre, en raison d'un conflit entre services, les subsides sont basés sur le chiffre de la population de 2008. Donc, même si la population augmente, ce qui est le cas, le subside reste le même qu'en 2008 !

Monsieur Allard répète que chacun doit faire des économies, et si on n'est pas prudent, on va devoir puiser dans les réserves comme certaines autres Communes.

Monsieur Missaire constate que la dotation à la Zone de Police n'a pas augmenté.

Monsieur Allard lui répond que cela n'a pas augmenté parce que la comptabilité de la Zone de Police a retrouvé de l'argent, mais que cela ne garantit pas qu'il n'y aura pas d'augmentation dans l'année, malgré la circulaire budgétaire.

Monsieur Missaire saisit l'occasion pour demander une déviation vers le central téléphonique de Waremme plutôt que le répondeur en cas d'absence du personnel à Fexhe. En ce qui concerne l'enseignement, il remarque que l'enseignante de néerlandais à charge de la Commune est absente depuis deux mois. Il suppose que quelqu'un va reprendre sa fonction, puisque le crédit complet est toujours prévu. S'il y a une économie, le crédit devrait diminuer, et il y a déjà deux mois d'économie.

Monsieur Allard lui répond qu'on ne peut pas changer sans arrêt le budget, et qu'on rectifiera en modification budgétaire.

Monsieur Missaire souhaite que l'enseignante soit remplacée pour des raisons pédagogiques, mais aussi financières : on connaît les données et on devrait donc en tenir compte.

Monsieur Vandervelden remarque que les frais de poursuite passent de 500 € à 10.000 €. Il demande ce qui est prévu pour ce montant.

Monsieur Allard précise qu'il s'agit de la clôture du dossier de la rue de la Dîme.

Monsieur Vandervelden constate que le coût de l'électricité à l'administration augmente en 2009, puis diminue en 2010 et demande des précisions.

Monsieur Allard lui répond qu'il s'agissait d'un arriéré en 2009, en fait d'un acompte que le fournisseur précédent n'a pas voulu restituer. Le changement de fournisseur a posé un problème, comme c'est souvent le cas.

Monsieur Vossen constate que la dotation au CPAS a augmenté, et demande si on attend des chômeurs exclus.

Monsieur Allard lui répond que ce qu'il dit est très probable, et que le CPAS risque d'accueillir plus de personnes, ce qui augmentera la dépense.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le budget communal pour l'exercice 2010, service ordinaire.

**Par 9 voix pour, une voix contre et 3 abstentions, le Conseil adopte le budget communal pour l'exercice 2010, service ordinaire.**

Monsieur Allard entame l'exposé du service extraordinaire : on retiendra des recettes par emprunt, prélèvement et transfert pour un montant de 759.951,36 € (88 boni, 134 prélèvement, 293 emprunt et 244 subsides) et des dépenses pour 673.458,99 €, ce qui donne un boni de 86.492,37 € au résultat général.

Les dépenses sont liées aux mêmes investissements que les autres années.

Monsieur Vandervelden constate qu'un montant de 100.000 € est prévu pour le remembrement, et demande quelle route cela concerne.

Monsieur Allard et Monsieur le Bourgmestre lui répondent qu'il s'agit de la Vieille Voie Romaine, de la route vers Velroux, d'une nouvelle route aux Quatre Chemins, etc.

Monsieur Allard précise que 50.000 € de subsides pour d'autres routes sont restés inscrits au budget 2009.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que les travaux pour ces dernières vont bientôt commencer.

Monsieur Vandervelden demande ce qu'on prévoit pour la mise en valeur du rond-point de la Campagnarde.

Monsieur Allard répond qu'aucun projet n'est encore retenu, et que la demande de subside doit être acceptée. Il signale également que certains véhicules roulent sur le rond-point, et que ce n'est peut-être pas le moment de le décorer.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le budget communal pour l'exercice 2010, service extraordinaire.

**Par 9 voix pour, une voix contre et 3 abstentions, le Conseil adopte le budget communal pour l'exercice 2010, service extraordinaire.**

**13. Acquisition d'un central téléphonique pour l'école de Fexhe.**

Monsieur le Bourgmestre explique que, lors des travaux de remplacement des classes de l'école de Fexhe, l'ancien central téléphonique tout à fait obsolète a été démonté. Il s'indique donc, afin de permettre aux parents, à la direction et aux enseignants d'avoir des contacts téléphoniques, d'acquérir un nouveau central.

Diverses firmes ont été contactées afin d'obtenir un devis, et il est apparu que la solution la moins onéreuse et la plus pratique était d'acquérir un central de la même firme que celui de l'administration communale. Outre les économies de communications et la comptabilité entre les deux installations, cette option permet des économies sur les postes eux-mêmes. Enfin, le central de l'administration fonctionne très bien et le service technique de la firme est parfait.

C'est la raison pour laquelle le Collège propose de recourir à la même firme, pour un montant de 1.865 € TVAC. Le contrat de maintenances'élève à 26,62 € TVAC par mois, et la première année est offerte.

Monsieur le Bourgmestre propose donc d'adopter cette solution pour l'achat d'un central téléphonique pour l'école, comme le permet l'article 17 de la loi sur les marchés.

**A l'unanimité, le Conseil décide l'achat d'un central téléphonique pour l'école de Fexhe tel que proposé.**

#### **14. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2010.**

N'ayant reçu aucune demande de modification, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2010 tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2010.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 21.45H.

**Huis clos.**

#### **1. Personnel.**

Monsieur le Bourgmestre signale que le Collège communal a autorisé Madame JACOB, Secrétaire communal, à déléguer sa signature pour le contreseing des actes de la Commune à Madame Christelle MOËS, Architecte, à dater du 22 février 2010.

**Le Conseil prend acte de cette délégation.**

#### **2. Personnel enseignant.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin de l'Enseignement pour qu'elle présente ce point.

Madame l'Echevin précise qu'il s'agit de ratifier la désignation de

- Madame Aude QUINET, institutrice maternelle, à temps plein, du 19 janvier au 5 février 2010, en remplacement de Madame N. FOCCROULLE, en congé de maladie pour la même période et de Madame N. HERMAN, réaffectée pour 13 périodes ;
- Madame C. COHEUR, institutrice primaire, à temps plein, du 1<sup>er</sup> au 12 février 2010, en remplacement de Madame F. Orban, en congé de maladie (prolongation)

- Le Collège désigne Madame A. CONRARDY, institutrice primaire, à temps plein, du 1<sup>er</sup> au 12 février 2010, en remplacement de Madame N. MAITREJEAN, en congé de maladie ;
- Madame Aude QUINET, institutrice maternelle, à raison de 4/5<sup>e</sup> temps, en remplacement de Madame N. FOCCROULLE, en congé de maladie, et à raison de 1/5<sup>e</sup> temps en remplacement de Madame N. HERMAN, réaffectée, jusqu'au 16 mars 2010 ;
- Madame Christelle COHEUR, institutrice primaire, à temps plein, du 12 au 21 février 2010, en remplacement de Madame F. ORBAN, en congé de maladie ;
- Madame Christelle COHEUR, institutrice primaire, à mi-temps, du 22 au 28 février 2010, en remplacement de Madame F. ORBAN, en congé médical à mi-temps ;
- Madame Aurore MATERNE, institutrice primaire, à mi-temps, du 1<sup>er</sup> au 21 mars 2010, en remplacement de Madame F. ORBAN, en congé médical à mi-temps ;
- Madame Aurélie CONRARDY, institutrice primaire, à temps plein, le 23 février 2010, en remplacement de Madame V. LEFEBVRE, en formation.

**A l'unanimité, le Conseil ratifie les désignations.**

Madame l'Echevin précise aussi qu'il s'agit d'accorder à Madame Fabienne ORBAN un congé à mi-temps pour raisons médicales, du 22 février au 23 mars 2010.

**A l'unanimité, le Conseil accorde un congé à mi-temps pour raisons médicales à Madame F. ORBAN, du 22 février au 23 mars 2010.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 21.55H.